

HONG KONG : LE BON MOMENT D'AGIR EN MATIÈRE DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE POSITION SUR LE CYCLE DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT
DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS SUR LE COMMERCE MONDIAL

Adopté par le Groupe Socialiste au Parlement Européen, novembre 2005





Mise en œuvre d'un nouveau cadre pour le commerce mondial

Le Sommet de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 est l'un des événements clés d'une année au cours de laquelle les dirigeants mondiaux, notamment lors du Sommet du G8 à Gleneagles, se sont engagés à une avancée majeure dans l'effort mondial de lutte contre la pauvreté.

Il appartiendra aux représentants chargés du commerce à Hong Kong de s'assurer qu'un système commercial mondial réformé joue son rôle dans cet effort.

En 2001 à Doha, les membres de l'OMC ont plaidé pour que le nouveau cycle commercial soit un cycle de développement. Pour que cet engagement devienne une réalité, les participants à la Conférence ministérielle de Hong Kong doivent comprendre que leur mission centrale est de s'assurer que les règles commerciales contribuent au développement de chaque continent, à l'éradication de la pauvreté et à une distribution plus équitable des bénéfices de la globalisation ; le système commercial doit se faire en faveur d'une gouvernance mondiale plus juste, au service des objectifs de développement du Millénaire des Nations-Unis, des droits de l'homme et du développement durable.

Le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales a été annoncé à Doha en 2001, suite à l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. Ce cycle est né d'un besoin évident d'ouverture et de démocratie accrues dans le système commercial mondial et de la demande des pays en développement de jouer un rôle plus important et d'être sur un pied d'égalité, ce qui contribuera à la démocratisation, au développement et au bien-être social et économique des citoyens.



Dans sa position intitulée « *Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC* », adoptée avant le sommet de l'OMC à Doha en 2001, le Groupe PSE a appelé à une réforme radicale du système commercial mondial pour garantir plus de démocratie et de durabilité ainsi que des résultats en faveur du développement. Les engagements principaux étaient les suivants :

- les règles commerciales doivent se concentrer sur le développement et permettre aux pays les plus pauvres de tirer profit de leur participation au système commercial multilatéral tout en garantissant leur meilleure intégration dans le système ;
- les pays développés doivent assurer un meilleur accès au marché pour les produits provenant de pays pauvres, éliminer les mesures de distorsion du marché et fournir une assistance technique aux pays en développement et les moins développés ;
- les normes sociales, le droit du travail et les droits de l'homme doivent être définis et protégés dans le monde entier ;
- les normes environnementales et la protection du consommateur doivent occuper une place prééminente dans l'agenda des négociations ;
- l'OMC doit être plus ouverte et responsable, ses processus doivent être plus démocratiques et elle doit parvenir à une plus grande cohérence avec les autres institutions et accords internationaux.

La déclaration de Doha a reconnu le besoin croissant pour les pays en développement de bénéficier, sur une base équitable, des opportunités générées par le système commercial multilatéral et la contribution positive que le commerce pourrait apporter à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement économique et du bien-être social. Elle a réaffirmé le rôle de l'OMC en tant que seule organisation commerciale basée sur le droit et a exprimé le besoin d'une meilleure coopération avec les autres organisations internationales afin d'arriver à une gouvernance globale plus cohérente.

Le mandat de Doha prévoyait des négociations sur une série de sujets et un programme de travail pour traiter de ces sujets dans des délais précis¹.

La cinquième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Cancun en septembre 2003 visait à définir de manière plus détaillée les objectifs et modalités des négociations, mais elle a échoué en raison, particulièrement, des tensions Nord-Sud, aggravées par les faiblesses organisationnelles. Parmi les facteurs qui y ont contribué, on peut citer :

- l'opposition des pays en développement aux négociations sur les « sujets de Singapour »,² notamment les lois sur l'investissement et la concurrence, ainsi que les difficultés évidentes en matière d'agriculture
- le manque de volonté politique des pays développés de tenir leurs promesses de Doha
- un agenda surchargé avec des délais courts qui n'ont pas été respectés
- un monde en développement de mieux en mieux organisé et de plus en plus confiant, qui insistait sur un changement plus radical, particulièrement en matière de commerce agricole, que les pays les plus développés étaient prêts à accepter
- l'émergence du coton comme question clé, avec en particulier, les États-Unis rejetant les demandes des pays en développement de mettre un terme à leurs importantes subventions au coton.

La Conférence de Cancun a vu deux groupes importants émerger: le G20 et le G90. Le premier rassemble certaines économies émergentes et des pays en développement les plus avancés comme l'Inde, le Brésil, la Chine ou l'Argentine, qui sont devenus rapidement des interlocuteurs importants du cycle de Doha; l'autre rassemble le Groupe PMA, le Groupe de l'Union Africaine et le Groupe des pays ACP, unis dans un effort pour atteindre un résultat qui soit réellement favorable au développement. Le G-33 a été mis en place plus tard pour promouvoir et protéger les intérêts des pays en développement importateurs de produits agricoles.

¹ Voir "De Doha à Cancun: une route longue et sinueuse", p. 7.

² idem, p. 3.



Depuis les Conférences ministérielles de Doha, le Groupe PSE surveille étroitement l'évolution du programme de Doha pour le développement, en mettant la pression pour que les promesses faites soient tenues et en prenant part activement au débat public sur la réforme du commerce mondial. Nous avons tissé des liens solides avec la société civile et maintenu un dialogue constant avec la Commission européenne et le Conseil.

Notre engagement a contribué à des réalisations comme l'initiative « *Tout sauf les armes* », et le Groupe continue à insister pour une conclusion réussie du cycle, permettant aux pays en développement de bénéficier d'un accord équitable.

En mai de cette année, le Groupe socialiste a fait monter la pression pour une issue favorable par le biais d'un rapport détaillé sur l'état d'avancement du cycle de Doha, adopté par le Parlement européen. Le Groupe a pris la direction de l'audition sur le lien entre commerce et pauvreté, qui s'est tenue en octobre au sein de la commission du commerce international du PE. De plus, les socialistes désignent 2005 comme l'année de l'action spéciale sur le commerce et la pauvreté grâce à deux événements clés :

- en juin, le Groupe a organisé une conférence réussie sur le commerce équitable,
- en novembre, à la veille de la Conférence de Hong Kong, nous avons tenu une conférence majeure sur le commerce, la faim et la pauvreté.

La résurgence du cycle de Doha

Après l'échec de la Conférence ministérielle de Cancun, les membres de l'OMC ont intensifié leurs efforts pour remettre les négociations sur les rails et un accord important a été atteint en juillet 2004 à Genève.

Le « paquet de juillet » a fixé un cadre non obligatoire dans cinq domaines politiques : l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA), les services, les questions de développement et la facilitation des échanges. L'accord final devrait également porter sur le commerce et l'environnement, le règlement des différends, les indications géographiques, les normes de qualité et les lois anti-dumping. Le paquet de juillet a également allongé le délai pour la conclusion du cycle de Doha au-delà de la sixième Conférence ministérielle qui se tiendra à Hong Kong en décembre 2005.

Où en sommes-nous actuellement?

Il existe une conscience croissante de l'urgence de conclure le cycle de Doha avant que l'élan ne soit définitivement retombé. Il existe néanmoins un certain scepticisme, notamment parmi les pays en développement, concernant la possibilité d'une solution avantageuse.

Les négociations se déroulent très lentement et des doutes sont émis quant à la conclusion d'un accord lors de la sixième Conférence ministérielle. Le directeur général de l'OMC a prévenu que le cycle de Doha était au bord de la crise et a exhorté les membres à accélérer les négociations afin d'éviter un autre échec en décembre.

DE L'AVIS DU GROUPE PSE, LES LIGNES DIRECTRICES DE L'UE À CE STADE CRITIQUE DOIVENT CONSISTER EN :

- un soutien résolu en faveur d'un système commercial multilatéral, mettant le commerce au service du développement durable, du plein emploi, et la gestion réelle de la globalisation, au profit de tous ;
- une conclusion favorable du programme de Doha pour le développement, dans l'intérêt de la reprise économique mondiale (et donc de l'emploi dans l'UE) et de l'avenir du multilatéralisme ;
- un résultat réellement favorable au développement³, ce qui contribuera à la réduction de la pauvreté ;
- une position de l'UE dans les négociations plus proche des priorités de nos citoyens, notamment sur la défense du modèle européen, la propagation des normes sociales et environnementales les plus élevées, et sur une gestion et une réforme de la mondialisation ;
- l'assurance d'une cohérence des politiques de l'OMC et des autres organisations internationales, au service des Objectifs de Développement du Millénaire des N.U.

Les pays développés doivent tenir leur promesse, à savoir que ce cycle est *basé et centré* sur le développement.

Il serait faux de croire que cela signifie que les pays industrialisés doivent renoncer à leurs propres intérêts. Pour trois raisons, ni le commerce, ni le développement ne sont gratuits :

- Un vrai cycle de développement signifierait un grand pas vers un monde plus stable, démocratique, prospère et sûr; la pauvreté et le sous-développement sont des viviers pour les menaces les plus fortes à la sécurité et à la stabilité de l'Europe ;

- Les plus grands bénéficiaires de marchés européens plus ouverts sont les citoyens de l'UE ;
- Une prospérité accrue en Afrique, en Amérique latine et en Asie signifie également des marchés plus forts pour nos exportations futures.

Dans son propre intérêt, ainsi que dans celui du monde en développement, l'Europe devrait avoir peu de priorités de politique étrangère plus importantes que la lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Les négociateurs de l'UE doivent être prêts à franchir un pas supplémentaire dans l'ouverture des marchés aux pays en développement et à faire face aux groupes d'intérêt spécifique nationaux dans l'intérêt d'une économie européenne plus forte. Ils ne doivent pas permettre que les négociations de Hong Kong échouent en raison des exigences des pays occidentaux qui désirent une certaine réciprocité de la part des pays en développement. Cette réciprocité, même si elle est souhaitable, n'est pas essentielle à la réussite du cycle et les pays en développement ne sont pas prêts à la fournir avant d'avoir atteint un niveau suffisant de développement et de compétitivité.

Agriculture

Le succès des négociations sur l'agriculture semble être une condition préalable importante pour le succès global du cycle de Doha, au regard des priorités des pays en développement, et des mesures à prendre, non seulement par l'UE, mais par tous les pays développés. Les points concernés comprennent la réduction substantielle du soutien national qui perturbe le commerce, dans le but de supprimer toutes les subventions à l'exportation, et une amélioration significative de l'accès aux marchés par les pays pauvres qui tentent d'exporter dans le monde développé.

Les négociateurs à Hong Kong doivent toutefois reconnaître que l'objectif politique sous-jacent pour les pays en développement doit être d'acquérir une capacité de production garantissant leur survie et des niveaux de vie accrus, notamment pour les 75% de pauvres travaillant dans l'agriculture. Ceci implique, entre autres, la transmission de savoir-faire, le développement du transport et d'autres infrastructures et des progrès en matière d'éducation et de soins de santé.

a) Mesures domestiques

Les pays développés se sont engagés à réduire substantiellement les mesures entraînant des distorsions dans les relations commerciales. Plus le soutien est grand, plus les réductions sont importantes (on parle de « progressivité »).

De quoi faut-il encore convenir ?

- *Qu'entend-on par « substantiel » et par « progressivité » ?*
- *Combien de taux spécifiques aux produits demandés par les pays en développement y aura-t-il ? Comment seront-ils calculés ?*
- *Quels changements de critères vont s'opérer pour les aides de la « boîte bleue »⁴ et de la « boîte verte » ? Le G20 et les pays du groupe de Cairns ont chacun proposé des limites de temps pour les aides de la boîte verte et des limites au budget total consacré aux subventions, notamment pour la boîte verte. Le développement de disciplines centrées sur les mesures de distorsion des échanges commerciaux, telles que les paiements liés aux prix dans le cadre de la « boîte bleue ».*

Pour l'UE, le point le plus sensible ici est la révision des critères pour les subventions de la boîte verte -celles considérées comme n'ayant pas ou qu'un effet minime de distorsion sur les échanges et ne faisant donc l'objet d'aucune restriction de la part de l'OMC. Un changement en profondeur est considéré comme une menace pour tout le programme de réforme de la PAC, selon lequel la dissociation des subventions et de la production, par le biais d'un transfert des programmes de soutien des boîtes orange et bleue vers la boîte verte, est cruciale.

b) Subventions à l'exportation

Un accord a été conclu en juillet 2004 visant à éliminer toutes les subventions à l'exportation et les mesures équivalentes « dans un délai raisonnable ».

De quoi faut-il encore convenir ?

- *Le calendrier : diverses propositions sont à l'étude. Les États-Unis et le G20 appellent à leur suppression dans les 5 ans, avec des réductions significatives durant la première année, tandis que le groupe de Cairns privilégie une suppression dans les 3 ans.*

c) Accès au marché

L'accord de juillet 2004 prévoit des réductions tarifaires basées sur une formule commune à tous les membres de l'OMC ; tous les membres sauf les PMA doivent opérer des réductions, qui seront plus importantes dans le cas de taxes douanières plus élevées. Les pays peuvent désigner « un nombre approprié » de points sensibles pouvant faire l'objet de réductions plus faibles. Les pays en développement peuvent à leur tour désigner des « produits spéciaux », importants pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement rural, qui ne seront pas repris dans la formule.

De quoi faut-il encore convenir ?

- *Quelle formule ? Ambitieux dans quelle mesure ? Progressif à quel point ? Les pays en développement opèrent-ils des réductions plus faibles ?*
- *Combien y a-t-il de « produits sensibles », « comment seront-ils choisis » et dans quelle proportion les taxes douanières et les quotas seront-ils réduits ?*
- *Comment les produits spéciaux seront-ils choisis et traités ? Combien y en aura-t-il ? Feront-ils l'objet de réductions tarifaires ?*
- *La portée et les règles d'un mécanisme de sauvegarde, par le biais desquelles les pays en développement peuvent réagir à la hausse des importations qui perturbent l'économie domestique.*
- *Maintient-on la Clause Spéciale de Sauvegarde ?*
- *Une meilleure protection des Indications Géographiques (IG).*

En règle générale, il est également essentiel de clarifier exactement comment les pays en développement bénéficieront du traitement spécial et différencié, comme le suggère le paquet de Juillet, entre autres quelle sera la durée de la mise en œuvre. En outre, il est nécessaire de s'assurer que les PMA ne seront pas obligés de se charger d'engagements plus contraignants.

d) Autres questions importantes

Pour ce qui est du sucre et du coton, l'OMC a statué, ces derniers mois, en faveur des pays en développement et contre l'UE et les États-Unis respectivement. Si ces jugements ne sont pas appliqués de bonne foi, les négociations actuelles pourraient être compromises.

NOTRE POSITION :



- Les nouveaux mécanismes de la PAC réformée et le modèle agricole multifonctionnel et durable de l'UE doivent être maintenus ; nous insistons sur le droit de l'UE de fournir des politiques et des mesures qui ne provoquent pas de distorsion des échanges commerciaux et qui touchent, par exemple, à l'environnement, au développement rural ou au bien-être animal à travers des politiques qui relèvent de la « boîte verte » et qui soient totalement découplées de la production ;
- une suppression progressive sur cinq ans de toutes formes de soutien à l'exportation, y compris des soutiens cachés, sous forme de crédits à l'exportation, d'aide alimentaire, d'entreprises d'exportation, etc. ;
- une ouverture la plus large possible des marchés des pays développés aux exportateurs des pays en développement, notamment l'élimination des pics tarifaires et de la progressivité des droits, mais avec un calendrier réaliste, pour permettre une transition ordonnée ;
- des mesures concernant les subventions à l'exportation, les aides nationales et l'accès au marché, devraient parallèlement être appliquées par tous les pays développés membres de l'OMC ;
- il faut mener des négociations agricoles visant à des améliorations substantielles de l'accès aux marchés: des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif, des réductions substantielles de tout soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en fonction de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural, et la prise en compte de considérations autres que d'ordre commercial ;
- dans les pays développés, aucun tarif spécifique aux produits agricoles, y compris les produits sensibles, ne devrait excéder 100% ;
- il faut une solution globale aux problèmes du coton et du sucre, pour garantir que les subventions et les droits de douanes des pays développés ne détruisent pas les moyens de subsistance des pays en développement ;
- pour le coton, tous les soutiens relatifs à l'exportation pour la production de coton dans les pays développés doivent être éliminés le plus rapidement possible, et au plus tard en 2010. L'UE ayant déjà pris des mesures pour

réformer son marché du coton, les négociations doivent exiger, en particulier des Etats-Unis, de loin la plus grande source de distorsions du commerce du coton, qu'ils éliminent les distorsions de marché en supprimant les soutiens à la production de 50% d'ici 2008, avec des réductions significatives ensuite. L'UE devrait être préparée à ajuster le marché du coton conformément aux évolutions de la PAC, afin d'éviter toute distorsion du commerce international;

- dans le cadre d'une solution équitable aux problèmes du secteur du coton, il faut des programmes de soutien à la réforme structurelle pour les agriculteurs et travailleurs dans le secteur du coton de l'UE, et des mesures de soutien au développement pour les pays en développement ;
- des solutions concrètes et rationnelles devraient être trouvées dans le secteur du sucre, de manière à éviter des distorsions de marché, à travers un accord général pour éliminer le plus rapidement possible les subventions à l'exportation et une réduction progressive des droits de douanes et des soutiens internes. L'UE doit être préparée à fournir une aide adaptée, non seulement aux producteurs et raffineurs de l'UE, mais aux travailleurs et régions tributaires de la production de sucre. Les producteurs des pays ACP et moins développés devraient bénéficier de quotas tarifaires plus généreux et de soutien financier de l'UE adapté ;
- l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 sur la réforme de la PAC doit se poursuivre afin de préparer le terrain pour la mise en œuvre de l'accord, sur les mêmes principes, dans les secteurs qui n'avaient pas été inclus dans les décisions de 2003 – 2004; et les autres pays développés doivent faire des concessions tout aussi ambitieuses en agriculture, de manière à préparer le terrain pour la mise en œuvre de l'accord, soutenant à la fois la ruralité et le travail rural ;
- la réforme de la PAC doit se poursuivre, par le renforcement des mesures de soutien de l'agriculture n'engendrant pas de distorsion des échanges commerciaux et relèvent donc de la « boîte verte », afin que des mesures de soutien bien ciblées et transparentes visant à promouvoir l'ordre environnemental, le développement rural, les objectifs d'emploi et de bien-être animal, soient exemptées des engagements en matière de réduction ; ainsi qu'une clarification des répartitions dans les boîtes verte, bleue et orange ;

- les subventions de la boîte verte, n'ayant pas ou qu'un effet minime de distorsion des échanges commerciaux, ne doivent pas faire l'objet d'une négociation. Les subventions de la boîte verte doivent être soumises à un contrôle continu, pour s'assurer qu'elles n'ont réellement pas ou qu'un effet minime de distorsion sur les échanges commerciaux ;
- les négociations sur la réciprocité, et en particulier sur les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde, doivent permettre aux pays en développement d'avoir la liberté politique de décider de la vitesse de leur propre libéralisation et de protéger leur agriculture de subsistance ;
- la protection effective des indications géographiques doit être réalisée ;
- assurer la reconnaissance et la mise en place des intérêts de l'UE, qualifiés d' »aspects non commerciaux », qui devraient faire partie intégrante de l'Accord Agricole ;
- l'érosion des préférences commerciales, notamment celles accordées par l'Accord de Cotonou et du SPG, doit être résolue; il faut notamment un accès accru aux marchés et des règles d'origine moins restrictives pour des produits importants ou sensibles pour les pays bénéficiant de préférences, des périodes de transition, une assistance financière, la transmission de savoir faire, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités et une ouverture substantielle des marchés des pays en développement les plus avancés pour les PMA et autres pays vulnérables ;
- il faut que les produits agricoles et les mesures tarifaires que l'Union européenne doit négocier avec ses partenaires commerciaux soient soumis à des critères sociaux et environnementaux dans le respect des conventions internationales contraignantes relatives aux normes sociales, à la gestion des ressources naturelles, et à la sécurité alimentaire ;
- l'Union européenne doit pouvoir protéger les secteurs les plus fragiles de son agriculture, notamment le secteur des fruits et légumes ;
- les règles régissant la désignation des lignes tarifaires des pays développés comme pour les produits sensibles, doivent respecter le principe selon lequel le Cycle de Doha se veut un Cycle de Développement, de sorte que la liste des produits présentant un intérêt d'exportation particulier pour les pays en développement soit réduite au minimum.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA)

La réduction des barrières tarifaires et non tarifaires pour les biens industriels est un élément central du cycle de Doha. Les négociations devraient conduire à un accord sur une formule de réduction tarifaire, sur des réductions supplémentaires dans certains secteurs et sur les détails du traitement spécial et différencié pour les pays en développement, y compris les niveaux d'obligations.

La principale divergence de vues concerne la formule à appliquer pour les réductions tarifaires. La plupart des pays en développement s'opposent fermement à « la formule non linéaire » préconisée par l'UE, les États-Unis, etc. qui réduirait plus drastiquement les tarifs douaniers les plus élevés. Ils considèrent également que la volonté des pays industriels d'avoir des réductions tarifaires plus importantes dans certains secteurs est une menace pour les industries naissantes.

Les progrès sur le dossier NAMA pourraient s'avérer aussi difficiles que sur l'agriculture. L'expiration des quotas sur le textile a eu un impact important sur les positions de négociation. De plus, de nombreux pays en développement sont préoccupés par l'érosion possible des préférences, la perte de recettes gouvernementales générées par des taxes à l'importation élevées et le préjudice général à leurs industries dus à la forte concurrence extérieure. Ils ont l'impression que la libéralisation dans ce domaine profitera plus aux pays développés en raison de l'organisation globale de la production et des chaînes d'approvisionnement.

Les négociations sur les barrières non tarifaires sont à la traîne et la question des biens environnementaux, qui devait être traitée dans le cadre des négociations sur NAMA, n'a pas dépassé le stade d'une tentative d'accord sur les définitions.

De quoi faut-il encore convenir ?

- *Quelle formule adopter pour les réductions tarifaires ? Doit-elle prévoir des réductions plus importantes pour les taxes douanières élevées ? (cela reviendrait à exiger des réductions plus fortes de la part des pays en développement)*
- *Les réductions supplémentaires dans certains secteurs sont-elles obligatoires ou volontaires ?*
- *Quelle flexibilité accorder aux pays en développement ?*
- *Qu'en est-il des services environnementaux ?*

NOTRE POSITION :



La position de l'UE dans les négociations sur NAMA doit refléter son engagement en faveur d'un cycle de développement. Elle doit tenir compte des besoins des pays en développement les plus pauvres et les plus avancés pour promouvoir l'industrialisation et la diversification économique et pour sauvegarder l'emploi. Les mesures tarifaires peuvent jouer un rôle important dans ces processus. La formule adoptée pour la réduction tarifaire doit dès lors respecter le principe de « *réciprocité qui ne soit pas totale* » convenu à Doha par le biais, notamment, d'une application significative de différents coefficients de réduction tarifaire. L'accord doit donner aux pays en développement et aux PMA une certaine marge de manœuvre dans leurs stratégies de développement, et ne doit pas miner l'emploi et la diversification économique.

Tous les pays développés devraient d'ici 2010 suivre l'exemple de l'UE en accordant un accès libre au marché pour les produits des PMA. De plus, les socialistes sont convaincus que les mesures destinées à renforcer le commerce régional au sein des pays en développement engrangeront des bénéfices considérables. C'est pourquoi nous demandons une réduction significative des barrières tarifaires tout en appelant les pays en développement à croissance rapide à assumer leur part de responsabilité dans la réussite du cycle.

Enfin, les barrières non tarifaires qui empêchent souvent l'accès des produits des pays pauvres aux marchés des pays développés devraient être supprimées le plus possible et une assistance technique devrait leur être offerte pour améliorer leur facilitation du commerce.

Les négociations sur les services⁵ ont avancé lentement jusqu'ici. Le mandat de Doha précise que la libéralisation du commerce dans ce domaine devrait s'accompagner d'une plus grande participation des pays en développement dans le commerce des services. Pour de nombreux pays en développement, le bénéfice majeur de la libéralisation du commerce se situe dans le mode 4⁶ concernant la circulation des personnes physiques comme prestataires de services. Parmi les

⁵ Les négociations sur les services, contrairement aux autres, se déroulent sur une base bilatérale offre-demande et leurs résultats sont applicables à tous les membres de l'OMC conformément à la clause de la nation la plus favorisée.

⁶ L'accord AGCS identifie quatre modes de prestation de services. Le dénommé « Mode 4 » traite des droits des individus à rester provisoirement dans un pays dans le but de fournir un service. Cela n'implique pas le droit de recherche d'un emploi à durée indéterminée ou d'obtention de la citoyenneté ou d'une résidence permanente.

pays développés, l'UE a été l'une des seules à faire une offre sur le mode 4 dès le départ et à avoir confirmé sa position dans l'exercice actuel. Mais nous devons nous assurer que l'utilisation du mode 4 ne conduira pas au non respect de la législation sociale dans les pays de l'UE. L'AGCS ne doit pas être utilisé comme instrument de politique d'immigration.

D'autre part, l'importance économique croissante des services signifie que l'UE a des intérêts offensifs importants dans ce domaine. Des demandes révisées ont été soumises à 103 membres de l'OMC. Toutefois, les espoirs de l'UE d'obtenir un plus grand nombre et une meilleure qualité d'offres révisées ne se sont pas encore réalisés.

La libéralisation des services est complexe et délicate, surtout en ce qui concerne les services publics et la capacité des pays en développement à les réglementer. Les négociations sur ce point n'étant pas transparentes, la société civile s'inquiète de la teneur des demandes faites à ces pays, des conséquences possibles en termes d'accès aux services de base et de leur universalité. Nous devons nous assurer que le commerce des services ne sape pas la cohésion sociale des pays ni leur capacité à gérer les services de base. Une distinction doit être opérée entre les services commerciaux et les services publics, dans le respect des objectifs de politique nationale et du niveau de développement des pays concernés. L'UE ne devrait pas insister sur les engagements des pays en développement dans le cadre de l'AGCS en matière de services de base.

Un accord équilibré doit être conclu sur le commerce des services, favorisant l'accès au marché pour les prestataires de services européens tout en sauvegardant l'autonomie de tous les pays pour réglementer leur secteur des services. En l'absence d'un résultat favorable, les intérêts des pays en développement pourraient être lésés par une plus grande prolifération d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux comprenant des dispositions sur les services. Ces accords vont bien souvent au-delà de l'AGCS et imposent la libéralisation de certains secteurs.

LA POSITION DU GROUPE PSE SUR L'AGCS A ÉTÉ EXPRIMÉE CLAIREMENT DANS LES DOCUMENTS DE POSITION DE 2001 ET 2003 :



- Les services publics ne doivent pas être considérés comme un simple produit mis sur le marché ; ces services ne sont pas seulement une question de choix du consommateur, mais également une question de besoins humains fondamentaux. Ils ne doivent pas être démantelés ni mis en cause ;

- l'UE doit respecter son engagement à ne faire ni des offres ni des demandes dans les domaines de la santé publique et l'éducation ;
- les services liés aux besoins de base de la population, comme l'accès à l'eau, au système sanitaire et à l'énergie, ou qui jouent un rôle clé en matière d'identité culturelle comme les services audiovisuels, ne doivent pas être menacés par les négociations de l'AGCS ;
- l'UE a grandement intérêt à développer les opportunités d'exportation pour les prestataires de services, mais nous ne devons pas perdre de vue que ceci dépend plus de la prospérité croissante des pays en développement et des autres marchés, que des engagements de l'AGCS en eux-mêmes ;
- les négociations sur les services doivent être démystifiées et permettre au Parlement européen, aux parlements nationaux et à toute la société civile d'avoir un accès total aux demandes et aux offres. Le texte complet des offres et demandes devrait être rendu public au moment de leur soumission ;
- le Groupe PSE est préoccupé par le fait que le « benchmarking » pourrait mettre en cause le principe de « liste positive » sur lequel l'AGCS est basé et insiste en particulier sur le fait que le « benchmarking » ne doit pas être utilisé pour faire pression sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent leurs secteurs des services contre leur volonté.

Un véritable cycle pour le développement ?

Le test le plus important pour savoir si le cycle de Doha est réellement un cycle pour le développement sera le résultat des négociations sur les trois gros dossiers développés plus haut, à savoir l'agriculture, NAMA et les services, et particulièrement dans quelle mesure ils ouvrent les marchés des pays développés, réduisent les aides entraînant des distorsions commerciales et reconnaissent le principe de réciprocité non totale. Les pays en développement ont toutefois plusieurs autres demandes clés. Nous soutenons une proposition équilibrée, ambitieuse dans ces trois domaines, qui placera le développement au cœur du débat.

L'une d'elles est le renforcement des règles de l'OMC sur le traitement spécial et différencié, qu'ils estiment être en grande partie inefficace. La position des pays industrialisés, acceptée à contrecœur par les pays en développement, est qu'aucune exemption permanente aux règles de l'OMC n'est possible mais qu'à la place, des périodes plus longues pour les appliquer soient proposées. Les pays en développement les plus avancés ont jusqu'ici résisté à la pression de créer différentes catégories de pays en développement, ce qui impliquerait différents niveaux de traitement spécial et différencié.

La multitude des dispositions de traitement spécial et différencié dans les accords de l'OMC existants et le manque d'entente commune sur la manière de procéder sur leur révision ont abouti à un démarrage tardif des négociations. De plus, le niveau d'ambition et la vitesse des négociations à la commission du commerce et du développement sont affectés par l'évolution globale du cycle de Doha et le rythme lent des négociations sur l'agriculture en particulier.

Les règles de l'OMC en matière de propriété intellectuelle (ADPIC) contiennent aussi de poser de nombreux problèmes pour les pays en développement :

- Une solution permanente en matière de santé publique doit être trouvée et des mesures doivent être prises pour garantir l'application totale des avancées de l'accord de Doha sur l'accord ADPIC et la santé publique; ainsi que la capacité des pays en développement de bénéficier essentiellement des flexibilités de l'accord ADPIC (licences obligatoires et importations parallèles) ;
- Un engagement politique accru est nécessaire pour la révision du fonctionnement de l'accord ADPIC, dans le but de combler l'écart croissant de connaissance entre le Nord et le Sud et de réduire les coûts des transferts de technologies;
- La révision parallèle de la relation entre l'accord ADPIC, la convention sur la diversité biologique et la protection des connaissances et du folklore traditionnels, doivent également déboucher sur des résultats qui protègent le patrimoine biologique et culturel ainsi que les intérêts économiques des pays en développement.

Les pays en développement ont aussi un intérêt spécial dans la **facilitation des échanges commerciaux et l'assistance technique**. Les mesures de facilitation des échanges commerciaux devraient augmenter la capacité d'exportation des pays en développement par le biais d'une amélioration de leur infrastructure et d'une simplification des procédures administratives et douanières. Les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités sont essentiels pour

beaucoup de pays en développement afin d'augmenter leur capacité de production et d'exportation ainsi que leur capacité à participer activement aux négociations commerciales.

Le cycle de Doha prévoit également des négociations sur la mise en œuvre des engagements pris envers les pays en développement lors du cycle de l'Uruguay et encore non tenus. Une fois de plus, l'évolution est lente.

NOTRE POSITION :



La flexibilité pour les pays en développement, avec une attention particulière sur les PMA, les économies petites et vulnérables, les îles et les pays enclavés, devrait être renforcée dans tous les domaines du paquet final de Doha. Bien que le commerce ait des effets positifs – diffusion technologique, efficacité accrue, choix du consommateur, activité économique et économies d'échelle, entre autres – des relations commerciales non équilibrées peuvent également conduire à la dépendance économique, et à une perte de capacité de la société à gérer ses propres affaires. Les pays en développement membres de l'OMC doivent être habilités à décider de leurs propres voie et rythme de libéralisation du commerce et ne doivent pas être obligés de faire plus qu'ils ne peuvent selon leur niveau de développement. Le traitement spécial et différencié ainsi que les mécanismes de facilitation du commerce doivent être prévus pour aider les pays moins développés à devenir des partenaires équitables dans le système commercial mondial. En ce qui concerne les négociations en matière d'agriculture, l'OMC devrait introduire une « catégorie développement » pour les PMA, afin qu'ils puissent gérer la sécurité alimentaire et l'emploi rural, des sujets majeurs s'il en est lorsqu'il s'agit d'éradication de la pauvreté. L'UE doit insister pour garantir que l'assistance technique et le renforcement des capacités soient financés de manière adéquate de telle sorte que les pays en développement ne soient pas laissés pour compte dans les négociations.

Il faut s'accorder sur des mesures encourageant le commerce Sud-Sud, en particulier le commerce régional, étant donné les possibilités de développement qu'un tel commerce offre aux pays en développement, en éliminant les barrières commerciales entre eux, en mettant en place un traitement spécial et différencié permettant le renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés, et en encourageant le libre accès aux marchés des pays émergents pour les pays les moins avancés.

Le Groupe du PSE croit fermement que le commerce couplé à l'aide et à l'allègement de la dette a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Toutefois, il est essentiel que les mesures commerciales soient conçues de manière à ne pas miner les stratégies de développement interne et de réduction de la pauvreté des pays en développement eux-mêmes.

Une facilité multilatérale d' »aide au développement du commerce » pour les pays pauvres devrait être établie afin que le Sommet de Hong Kong contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour augmenter l'aide au développement, avec quatre objectifs principaux :

- a) compenser la perte de préférences
- b) compenser les pertes de revenus dues aux réductions tarifaires
- c) apporter une aide à l'ajustement économique et commercial
- d) surmonter la faiblesse administrative et infrastructurelle et les autres obstacles à la capacité d'exportation.

Toutefois, il doit être très clair que ce « paquet » vient en plus, et ne remplace pas, la réforme des règles commerciales reconnaissant entièrement les besoins des pays en développement. En outre, aucune condition ne doit être liée à l'argent.

Que reste-t-il à faire pour garantir le succès du sommet de Hong Kong?

L'année 2005 est cruciale pour le cycle de Doha. Une date réaliste pour la conclusion du cycle est nécessaire, ainsi que des modalités entièrement fixées pour le début de 2006. L'année 2005 est également l'année ou jamais pour les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe PSE encourage l'UE à maintenir la pression sur les pays développés pour qu'ils consentent les efforts nécessaires à une issue favorable.

Les pays développés doivent comprendre que la géographie politique du commerce a catégoriquement changé. Les pays en développement sont mieux organisés et plus confiants que jamais. Les pays industrialisés devront aller plus loin qu'ils n'étaient prêts à le faire à Cancun. Tant les intérêts personnels que les impératifs moraux exigent qu'ils le fassent.

Par ailleurs, l'absence de considérations sociales et d'emploi dans les processus de l'OMC est l'un des facteurs qui met en danger les résultats

de la Conférence Ministérielle de Hong Kong – comme on l'a vu lors des tensions apparues cette année dans le monde commercial, surtout dans le secteur textile et du vêtement. Le climat négatif créé par des actions précipitées pour limiter le commerce, des accusations de protectionnisme, les craintes de certains pays en développement vis-à-vis des conséquences catastrophiques au niveau de l'emploi dans leurs économies, et le recours à une production extensive dans les zones de fabrication liées à l'exportation, tout ceci contribue à la diminution de l'espoir d'un Sommet à Hong Kong couronné de succès.

En vue du non respect, par beaucoup de membres de l'OMC, de leurs engagements pris à Singapour et à Doha, pour respecter les normes de travail essentielles reconnues internationalement, une évaluation formelle est désormais nécessaire afin de mieux anticiper de tels problèmes et de faire en sorte que le commerce entraîne des progrès sociaux et économiques durables, plutôt que de saper les normes du travail et l'emploi. Les discussions pré- Hong Kong devraient préparer la base pour qu'un tel débat ait lieu prochainement et que les processus de l'OMC devant traiter ces questions sensibles devenues urgentes soient clairement définis.

Que se passera-t-il après Hong Kong ?

Le Groupe PSE estime que le système commercial mondial doit être redessiné pour combattre la pauvreté, renforcer la démocratie et promouvoir le développement durable. Le cycle de Doha pourrait être un pas dans cette direction, mais il ne suffit pas. Certains des points les plus importants ne figurent pas au programme de Doha.

Nous appuyons l'appel du groupe *Global Unions* à faire du travail décent un thème central des négociations commerciales. L'OMC doit traiter de la relation entre le commerce et l'emploi, des droits fondamentaux des travailleurs, de la protection sociale et du dialogue social, ainsi que de la lutte efficace contre toute forme d'esclavage moderne, de travail des enfants et d'exploitation, surtout des femmes, afin que les droits fondamentaux des travailleurs soient respectés et que le dumping social soit écarté. Un forum permanent entre l'OMC et l'OIT doit être créé pour traiter de la relation entre le commerce et les questions relatives au travail.

De plus, nous devons nous mobiliser pour garantir que les « sujets de Singapour », à savoir l'investissement et les règles de concurrence – supprimés des négociations de Doha suite à l'insistance des pays en développement – ne soient pas réintroduits par les pays riches par le biais d'accords bilatéraux ou régionaux.

L'OMC doit être rendue plus démocratique et plus responsable. Elle doit être plus ouverte au contrôle public, par exemple par le biais d'auditions publiques sur les différends et par le biais de l'ouverture des réunions du Conseil général à la presse et à la société civile, conformément au rapport du Parlement européen de 2001 sur la Transparence et la Démocratie de la commission Commerce International. Les pays les plus petits et les plus pauvres doivent bénéficier d'un accès équitable à l'information et avoir l'opportunité et les ressources pour participer efficacement à toutes les réunions commerciales. Une assistance technique devrait être fournie afin de leur permettre de négocier efficacement. Et le système de règlement des différends doit être revu pour renforcer la position des pays en développement, particulièrement concernant l'accès à l'information et aux solutions adéquates. Nous pensons que les contributions que les parlements démocratiques peuvent apporter lors des négociations de l'OMC sont importantes en tant qu'expression du sentiment public et du soutien de la société, qui sont nécessaires pour obtenir des accords au sein de l'OMC. Nous soutenons entièrement l'institutionnalisation de parlements au sein de l'OMC, de manière à accroître la légitimité démocratique et la transparence des négociations de l'OMC.

La relation entre le commerce et l'environnement doit être clarifiée et il doit être assuré que les règles du commerce ne portent pas atteinte à l'environnement.

La campagne doit également commencer, dès à présent, pour que les points suivants arrivent sur la table des négociations :

- *La réforme de l'AGCS pour garantir la transparence et renforcer la protection des services publics*
- *Les règles de l'OMC sur les accords bilatéraux et les domaines de commerce libre*
- *Une vaste révision de l'interaction entre le commerce et l'environnement*

Dans les mois à venir, le Groupe mettra au point un programme détaillé de changement sur tous ces points.

